LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles

rattaché à la délibération 2026 DSOL 60

Vœu déposé par Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le sans-abrisme des femmes et des familles constitue l'une des manifestations les plus violentes de la crise sociale et de la crise du logement qui frappent notre pays ;

Considérant que les femmes sans domicile sont très largement invisibilisées, beaucoup renonçant à occuper l'espace public afin d'échapper aux violences sexistes et sexuelles, aux agressions et aux réseaux d'exploitation;

Considérant qu'on ne connaît pas le chiffre exact des femmes et des enfants sans abris;

Considérant que les familles monoparentales, composées dans leur immense majorité de femmes seules avec enfants, sont les premières victimes de la hausse des loyers, de la précarité, de l'insuffisance du logement social et de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence ;

Considérant que chaque nuit, des centaines de femmes, d'enfants et de nourrissons restent sans solution malgré leurs appels au 115, en violation du droit à l'hébergement d'urgence inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que les épisodes de canicule aggravent considérablement les risques de déshydratation, de malaises, de complications de grossesse, de violences et de décès pour les personnes contraintes de vivre à la rue ;

Considérant que les associations parisiennes compensent chaque jour les carences de l'État, alors même qu'elles sont confrontées à une augmentation constante des besoins et à des moyens qui demeurent insuffisants ;

Considérant que la solidarité des collectivités ne peut se substituer durablement aux obligations de l'État, seul responsable de la mise en œuvre effective du droit à l'hébergement inconditionnel ;

Considérant qu'aucune femme, aucun enfant, aucune famille ne devrait être contraint de survivre dans la rue;

Considerant la remise à la rue de 200 personnes, dont des nombreuses femmes et de nombreux enfants, ces derniers jours sous prétexte de la fin de la canicule, sans proposition de relogement;

Sur proposition de Sophie de La Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente un plan de lutte contre le sans-abrisme prioritaire et non mixte des femmes et des familles, comprenant la création de places d'accueil, d'hébergement et de mise à l'abri, en particulier pour les femmes victimes de violences et les familles monoparentales ;

- renforce les dispositifs les accueils de jour, les maraudes spécialisées, l'accès aux soins, à la santé mentale, aux protections menstruelles et aux espaces non mixtes sécurisés destinés aux femmes en situation de rue ;

- s'engage à ce qu'aucun dispositif de mise à l'abri financé ou soutenu par la Ville ne fasse l'objet d'une fermeture pendant les périodes de canicule ou de grand froid ;

- interpelle publiquement le Gouvernement afin qu'il mette immédiatement un terme aux remises à la rue faute de places disponibles, ouvre les places d'hébergement nécessaires, augmente durablement les crédits consacrés à l'hébergement d'urgence et engage un véritable plan national de production de logements très sociaux permettant de sortir durablement les femmes et les familles de la rue ;

- rende public, chaque année, un bilan du nombre de femmes, de familles et d'enfants restés sans solution d'hébergement à Paris ainsi que des réponses apportées par l'État et par la collectivité.